



Evaluation Technique Européenne

ETE-17/0513
du 8 Décembre 2022

Traduction en langue française par SPIT – Version originale en allemand

General Part

Organisme d'évaluation technique ayant délivré l'évaluation technique européenne:

Deutsches Institut für Bautechnik

Nom commercial
Trade name

SPIT VIPER XTREM / SPIT VIPER XTREM TR

Famille de produit à laquelle appartient le produit de la construction

Scellement d'armatures rapportées avec système d'injection SPIT VIPER XTREM

Product family to which the construction product belongs

*Post installed rebar connections with injection mortar
SPIT VIPER XTREM*

Fabriquant
Manufacturer

Société SPIT
Route de Lyon
F-26501 BOURG-LES-VALENCE :-
France

Usine de production
Manufacturing plant

Usine SPIT

Cette évaluation technique européenne contient

22 pages incluant 3 annexes qui font parties intégrante de l'évaluation

Cette évaluation technique européenne est délivrée selon le règlement (EU) N° 305/2011, sur la base de

EAD 330087-01-0601, Version 06/2021

Cette version remplace

ETA-17/0513 du 05 février 2021

L'évaluation technique européenne est délivrée par l'organisme d'agrément dans sa langue officielle. Toutes les traductions dans d'autres langues doivent correspondre parfaitement et doivent être clairement indiquées.

La reproduction de cette évaluation technique européenne, y compris par voie électronique, n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf accord écrit du DIBT (Deutsches Institut für Bautechnik).

Cette évaluation technique européenne peut être annulée par l'organisme l'ayant délivrée notamment après notification de la Commission sur la base de l'article 25, paragraphe 3, du règlement (EU) N° 305/2011.

Partie spécifique

Evaluation Technique Européenne
ETE 17/0513

Page 3 sur 22 | 8 décembre 2022

Traduction française préparée par SPIT

1 Définition technique du produit

L'objet de cette évaluation est le scellement, par ancrage ou recouvrement de joints, d'armatures rapportées (fers à béton) dans des structures existantes en béton standard avec le système à injection SPIT VIPER XTREM ou SPIT VIPER XTREM TR conformément aux réglementations sur les structures en béton.

Cet ATE couvre les ancrages réalisés à l'aide de la résine SPIT VIPER XTREM ou SPIT VIPER XTREM TR et des barres d'armatures droites de diamètre Ø8 à 32 mm décrites dans les Annexes A.

L'armature est installée dans un trou rempli de résine, et scellée grâce à l'adhérence entre l'armature, la résine et le béton.

La description du produit est donnée dans les Annexes A.

2 Spécification de l'usage prévu selon le DEE applicable

Les performances données en section 3 ne sont valides que si la cheville est utilisée conformément aux spécifications et conditions données en annexe B..

Les dispositions prises dans la présente Evaluation Technique Européenne reposent sur l'hypothèse que la durée de vie estimée du scellement d'armatures pour l'utilisation prévue est de 50 ans et/ou 100 ans. Les indications relatives à la durée de vie ne peuvent pas être interprétées comme une garantie donnée par le fabricant, mais ne doivent être considérées que comme un moyen pour choisir le produit qui convient à la durée de vie économiquement raisonnable attendue des ouvrages.

3 Performances du produit et référence à la méthode d'essai utilisée pour l'évaluation

3.1 Résistance mécanique et stabilité (exigence 1)

Exigence fondamentale	Performance
Valeurs caractéristiques de résistance pour charges statiques et quasi-statiques	Voir Annexes C1 – C3
Valeurs caractéristiques de résistance pour charges sismiques	Voir Annexes B4 – C4

3.2 Sécurité en cas d'incendie (exigence 2)

Exigence fondamentale	Performance
Réaction au feu	Les ancrages sont conformes aux exigences de la classe A1
Résistance au feu	Voir Annexe C5

Traduction française préparée par SPIT

4 Système d'évaluation et vérification de la constance des performances appliqué

Conformément au Document d'Evaluation Européenne DEE No. 330087-01-0601, le document légal applicable est le 96/582/EC.
Le système à appliquer est : 1

5 Détails techniques nécessaires pour la mise en oeuvre du système d'évaluation et vérification de la constance des performances, selon le DEE applicable

Les détails techniques nécessaires à la mise en oeuvre du système d'évaluation et vérification de la constance des performances sont donnés dans le plan de contrôle déposé au deutsches Institut für Bautechnik

Délivré à Berlin le 8 décembre 2022 par le Deutsches Institut für Bautechnik

Dipl.-Ing. Beatrix Wittstock
Chef de département

beglaubigt:
Baderschneider